

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'EXAMINER LES COMPTES 2016

Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances s'est réunie en compagnie de Monsieur Raphaël Darbellay, Syndic et Municipal chargé des finances et Monsieur Marc Michaud, boursier communal, le mercredi 7 juin dernier. La commission les remercie pour les éclaircissements et les réponses apportées aux questions posées.

Considérations générales

Si beaucoup d'incertitudes ont plané, planent et planeront sur les comptes communaux, de la réforme de l'imposition des entreprises nouvelle formule et ses conséquences sur les comptes communaux, aux anticipations des résultats des personnes morales difficiles à prévoir, en passant pour les effets des outils péréquatifs particulièrement difficiles à anticiper, l'année 2016 s'avère bien meilleure qu'escomptée avec **une marge d'autofinancement** (résultat + amortissements + provisions) de CHF 1'457'401.- contre une prévision budgétaire de CHF 126'040.-. Pour mémoire, la marge d'autofinancement indique la capacité de la commune à investir sans avoir recours à l'emprunt. Cette notion est beaucoup plus pertinente que la considération du seul bénéfice. Elle correspond à la notion de cash-flow dans les entreprises.

La marge d'autofinancement atteinte en 2016 peut être mise en perspective par rapport aux sept dernières années :

- Autofinancement 2010 : CHF - 456'000.-
- Autofinancement 2011 : CHF 1'276'971.-
- Autofinancement 2012 : CHF 1'692'189.-
- Autofinancement 2013 : CHF 1'501'726.-
- Autofinancement 2014 : CHF 1'720'907.-
- Autofinancement 2015 : CHF 474'865.-
- Autofinancement 2016 : CHF 1'457'401.-
- **Moyenne 2010-2016 : CHF 1'095'437.-**

Si l'excellente marge d'autofinancement de 2016 de CHF 1'457'401.- correspondait à la moyenne de la législature 2016-2021, **le plan d'investissement de la Commune de CHF 7'360'000.- pourrait se faire sans recours à l'emprunt.** Durant la séance, nous avons noté avec satisfaction la détermination de la Municipalité à appliquer son plan d'investissement.

Pour faciliter la lecture et la compréhension des comptes, les amortissements financiers tendent désormais à être liés aux amortissements comptables.

Écarts principaux par rapport au budget

Les écarts principaux par rapport au budget sont les suivants pour **les charges** :

- **Entretien immeubles et routes** : budgété à CHF 780'500.-, seul un montant de CHF 595'136.- a été dépensé, ce qui s'explique, car il s'agissait d'une année de transition

entre l'ancienne et la nouvelle Municipalité et que celle-ci a été passablement renouvelée, mais aussi parce que les coupes de bois ont été moins importantes que prévues (prix du bois trop faible, peu de coupes pour éviter de le vendre à perte), frais d'étude sur la Croix d'Or reportés d'une année, enfin l'hiver peu rigoureux a conduit à économiser sur les frais de déneigement.

- **Amortissements** : un montant de seulement CHF 167'000.- était prévu et il a été porté à CHF 2'209'912.-. L'excellente marge d'autofinancement a permis de procéder à divers amortissements comme les forêts pour CHF 300'000.-, amortissement supplémentaire du Cevi de CHF 400'000.-, amortissement supplémentaire pour les travaux de la ruelle du Chalet, CHF 359'505.-, etc.
- Par ailleurs un montant de CHF 250'000.- a été attribué à la **provision** pour la Croix d'Or compte tenu de l'imminence des travaux.

Pour ce qui concerne **les revenus** :

- Quoique la répartition entre les **divers impôts** soit différente que prévue, le montant total des impôts levés est similaire.
- Il a souvent été fait recours aux prélèvements **fonds de réserve** divers pour des sommes conséquentes, au total CHF 1'197'052.- (voir explications sur le bilan).

Au final, et après les nombreuses écritures d'amortissement, provision, attribution et recours aux provisions, le résultat 2016 est un excédent de revenu de CHF 234'723.73

La commission tient à détailler les points suivants des comptes 2016 :

1. Administration Générale

101.317.0 Manifestations du Conseil communal plus importantes qu'en 2015, avec notamment la course du Conseil s'agissant d'une fin de législature.

Les réceptions pour les nouveaux habitants, 1^{er} août, nouveaux citoyens, etc apparaissent au 110.317.0

2. Finances

210.400.2 Le remboursement de l'Etat pour frontaliers se monte à plus de CHF 654'000.- de plus qu'en 2015 et atteint le niveau record de CHF 1'408'983.- soit quasiment le niveau des impôts sur les personnes physiques ! Cette forte augmentation s'explique pour deux raisons :

- la masse salariale soumise à l'impôt frontalier sur le sol de la Commune augmente,
- la part que la Commune touche est plus élevée à cause de la baisse de classe de la Commune en 2016 suite au mauvais résultat 2015 (effet péréquatif également présent dans la redistribution de cet impôt).

220.352.0 Ce compte enregistre uniquement la facturation effective du canton. La première facturation du canton se monte à CHF 1'507'192.- car elle se base sur les derniers chiffres connus, soit les rendements d'impôts 2014. Juste avant l'élaboration du budget 2016, la Commune a été informée par le Canton que des acomptes portant sur 2014 et 2015 allaient être annulés pour CHF 2'600'000.-. Nous avons pu rediscuter avec le Canton pour diminuer les factures d'acomptes à CHF 1'048'468.- (effectivement payées).

230.480.0 C'est le Canton qui établit le montant nécessaire pour cette provision sur débiteurs.

3. Domaines et Bâtiments

- 35.314.0 Poursuite de l'équipement des bâtiments avec le système Salto. La commission relève que ce système de gestion des accès est particulièrement onéreux mais que son utilisation simplifie énormément la tâche des autorités.
- 351.380.0 L'excellent résultat de l'année permet d'attribuer un montant à la provision vu l'imminence du début des travaux sur la Croix d'Or.
- 359.427.0 Le bail de la Poste datant du 13 novembre 1987 a un délai de dénonciation au 31 août, tous les deux ans.

4. Travaux

- 430.318.0 Hiver peu rigoureux.
- 45 L'équilibre du compte sur les ordures ménagères et décharge n'est pas encore équilibré, mais s'améliore (env. CHF 21'000.- de déficit contre env. CHF 37'000.- l'an dernier) notamment à cause de l'augmentation du nombre d'habitants et de meilleures ristournes de la STRID.
- 46 Le compte réseau d'égouts et d'épuration ne peut être équilibré que grâce au recours au fond affecté pour CHF 151'035.- (besoin en amortissement de CHF 94'000.-). Un nouvel investissement important pour la STEP conduira ce compte à être encore plus déficitaire. Dès lors, un ajustement des diverses taxes sera inéluctable. Il faudra trouver le bon compromis, car il apparaît illusoire de pouvoir financer ce nouvel investissement qu'en comptant sur les taxes !

5. Instruction publique et cultes

RAS

6. Police

- 610.351.0 Le montant correspond à 2 points d'impôts. D'après les expériences de communes ayant rejoint une organisation de police communale, il apparaît que la situation actuelle de Ballaigues est meilleure (coût moindre) que si nous avions adhéré une organisation de police. Le Syndic relève que lorsqu'il a fait appel à la police cantonale pour l'une ou l'autre intervention, elle répond toujours présent.

7. Sécurité sociale

- 720.451.01 Même constat que pour 220.352.0, le montant de facture sociale que nous payons diminue par rapport au budget et aux comptes 2015. Un montant de CHF 386'000.-

devrait même nous être retourné d'après un simulateur développé par le boursier de Ste-Croix et utilisé par la Commune de Ballaigues.

8. Services industriels

810.481.0 Le compte de l'eau n'est juste pas bénéficiaire cette année, un montant modeste de CHF 1'895.- doit être prélevé à au fonds affecté Eau pour l'équilibrer.

Comptes de bilan

Au niveau du bilan, la commission constate à **l'actif** :

- Le bon état des **liquidités** à CHF 3'159'339.-. Cette somme doit cependant être vue avec toute la prudence nécessaire, car les personnes morales ont tendance à payer des acomptes très importants afin d'éviter les taux négatifs sur leurs comptes bancaires (= placer leurs liquidités auprès du Canton et des Communes). Tant que la taxation n'est pas définitive, ces fonds ne sont pas acquis à la Commune, pour Ballaigues le montant payé en trop est probablement de CHF 1'500'000.-.
- La commission relève également la diminution du **patrimoine administratif** compte tenu des nombreux amortissements passés durant l'exercice, notamment en prévision de l'arrivée de MCH2 une nouvelle norme comptable pour les Communes.

Quant au **passif**, la commission constate que :

- La **dette** est en diminution à CHF 6'027'000.- (CHF 6'478'000.- fin 2015).
- Les **fonds de réserve** sont en diminution à CHF 3'362'679.- (CHF 4'156'801.- fin 2015) car ils sont utilisés autant que possible, particulièrement les fonds de réserve spéciaux non-obligatoires (p.ex. autoroute, forêt). Seuls seront conservés le fond général et les fonds de provision obligatoires.

Parvenue à la fin de son rapport, la Commission des finances constate en général l'excellente situation financière de la Commune et s'en félicite. Malgré les incertitudes, nous ne devrions pas rencontrer de problèmes pour tenir le plan d'investissements de la législature.

Elle relève également la complexification croissante de la comptabilité communale et se félicite également des compétences de Marc Michaud, boursier communal qu'elle remercie pour son travail.

Conclusion

En conclusion du présent rapport, la commission demande au conseil communal :

- d'accepter les comptes 2016 tels que présentés.

La commission des finances était composée de Mesdames et Messieurs :

- Patricia Bourgeois
- Liliane Leresche
- Nathanaël Bourgeois, président-rapporteur
- David Leresche
- Dario Salvi